

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 14 septembre 2026		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 10 VOTANTS : 10	PRESENTS : LAURENT PATUEL, MONIQUE NAGORNY, FRANCK SOUQUET-GRUMEY, JEAN-CLAUDE BRUN, TIFFANY BRUGNON, LUCILE FORLIN, PERRINE ARVIN BEROD, SANDRINE EMONET, PASCAL CHEVALLEREAU, AZZDINE BOUIREK EXCUSES : SOPHIE-ANNE SMILEVITCH, GILLES GIGUET SEBASTIEN VIOLI, STEPHANE MARCHAIS, BERENICE LACOMBE, FREDERIC JOGUET, SIGRID PELISSET, LUCAS DA SILVA GOMES, JEAN-CLAUDE PAULY, GABRIEL VIARD-GAUDIN, PHILIPPE PRUD'HOMME POUVOIRS : SIGRID PELISSET AYANT DONNE POUVOIR A TIFFANY BRUGNON ABSENTS : FRÉDÉRIC REY, LOUIS SOCQUET-CLERC, FRANCK PACCARD, DELIBERATION RELEVANT DE LA CARTE DE COMPETENCE GEMAPI : AZZDINE BOUIREK NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTES : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENCES : 0
CARTE DE COMPETENCE GEMAPI QUORUM : 10 Séance sans condition de quorum		
DATE DE LA CONVOCATION : 1 ^{ère} convocation 31/08/26 Absence de quorum à la séance du 07/09/26 2 nd e convocation 08/09/2026		

Secrétaire de séance : Pascal CHEVALLEREAU
Rapporteur : Laurent PATUEL
Délibération n°26-29

Objet : GEMAPI – Etude de réduction des risques d'inondation du ruisseau de Balme à Marthod, intégration à la programmation 2026

Vu la délibération n°26-28 du 07/09/2026 approuvant l'opération et son plan de financement

Conformément à l'arrêté inter préfectoral du 07/06/18 approuvant les modifications statutaires du syndicat mixte du bassin versant Arly, la répartition des dépenses liées à la compétence optionnelle GEMAPI doit être définie par délibération.

Vu la délibération n°25-55 du 16/12/25, relative à la répartition des dépenses de l'exercice 2026 liées à l'exercice de la compétence GEMAPI

Il est proposé d'ajouter l'opération l'étude de réduction des risques d'inondation du ruisseau de Balme à Marthod à la programmation 2026 des actions du SMBVA.

